



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 84 - MAI 2013**

# SOMMAIRE

## **75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

**Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix**

Arrêté N °2013142-0002 - Délégation Signature Marchés

..... 1





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2013142-0002**

**signé par Directeur du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix  
le 22 Mai 2013**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris  
Direction du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix**

Délégation Signature Marchés

## Arrêté de délégation de signature

### Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0073 DG du 9 Mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeur n° 2013133-0006 DG marchés du 13 mai 2013 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

### ARRETE

**ARTICLE 1ER** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Vincent - Nicolas DELPECH**, Directeur Adjoint

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Marianne BENSARD**, Directrice du site Charles Foix
- **Alban AMSELLI**, Directeur des Services Economiques et Logistiques
- **Florence BIENTZ**, Directrice des Services Economiques et Logistiques Adjointe, Pitié - Salpêtrière
- **Stéphanie FORTE**, Adjointe à la Directrice du site Charles Foix
- **Didier MARCELIN**, ingénieur, Directeur de l'Investissement
- **Pascal SOUBIGOU**, ingénieur, Directeur des Equipements
- **Philippe BOULOGNE**, ingénieur, Directeur des Systèmes d'Information
- **Laurent LE GUEDART**, ingénieur, Directeur des Travaux
- **Marthe BRETHER**, Attaché d'Administration,
- **Jorge FERREIRA**, Adjoint des Cadres Hospitaliers

**ARTICLE 3** : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-F de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

### **ARTICLE 4** :

L'arrêté de délégation de signature n° 2013123-0006 du 3 mai 2013 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 22 mai 2013

Serge MOREL

